



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Secrétariat général

279^e séance du
SÉNAT ACADÉMIQUE
SAC-240510
Le 10 mai 2024
de 13 h 30 à 15 h 50
Salon de la chancellerie
Campus de Moncton, Édifice Léopold-Taillon

PROCÈS-VERBAL
Sénat académique • SAC-240510



SAC-240510

UNIVERSITÉ DE MONCTON

279^e séance du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 10 mai 2024

Salon de la chancellerie, campus de Moncton

PRÉSENCES

MEMBRES

Hector Adégbidi, professeur	Edmundston	Gervais Mbarga, professeur	Moncton
Hélène Albert, professeure	Moncton	Nathalie Parent, bibliothécaire	Moncton
Claudine Auger, professeure	Shippagan	Christine Paulin, professeure	Moncton
Lyne Chantal Boudreau, professeure	Moncton	Gérard Poitras, doyen	Moncton
Danika Beaudin, étudiante	Moncton	Dr Denis Prud'homme, recteur et vice-chancelier	U de M
Dany Benoit, directeur général de la Formation continue	Moncton	Andrée Roy, doyenne	Moncton
Francis Bourgoïn, étudiant	Moncton	Gilles C. Roy, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	U de M
Natalie Carrier, doyenne	Moncton	Michel Soucy, professeur	Edmundston
Olivier Clarisse, professeur	Moncton	Céline Surette, professeure	Moncton
Jeanne Mance Cormier, directrice générale de la bibliothèque par intérim	Moncton	Simon Thériault, étudiant	Moncton
Marianne Cormier, doyenne	Moncton	Jean-François Thibault, doyen	Moncton
Lacina Coulibaly, professeur	Edmundston	<u>AUTRES PERSONNES PRÉSENTES</u>	
Étienne Dako, professeur	Moncton	Lynne Castonguay, secrétaire générale	U de M
Pierre-Marcel Desjardins, professeur	Moncton	Janice Comeau, secrétaire d'assemblée	U de M
Salah-Eddine El Adlouni, professeur	Moncton	Sébastien Deschênes, vice- recteur	Edmundston
Pierre Philippe Ferguson, doyen	Shippagan	Elizabeth Dawes, vice- rectrice adjointe à l'ens. et aux affaires professorales	U de M
Micheline Gleixner, professeure	Moncton	Sid Ahmed Selouani, vice- recteur	Shippagan
Jeanne Godin, professeure	Moncton	Lita Villalon, professeure retraîtée	Moncton
Érik Labelle-Eastaugh, doyen	Moncton	Stéphanie Wheaton, registraire	Moncton
Denis Lajoie, professeur	Moncton	Matthieu LeBlanc	Président d'assemblée
Gabriel LaPlante, professeur	Moncton	Mireille Demers	Observatrice
Francis LeBlanc, doyen	Moncton	Horia Daniel Iancu	Vice-doyen de la FSSSC
Mélanie LeBlanc, professeure	Edmundston		
Monique Levesque, professeure	Moncton		
Sylvie Morin, doyenne	Edmundston		

Personnes excusées : Pandurang Ashrit, Gabriel Cormier, Amel Kaouche, Jean-Baptiste Koffi, Germaï Lesly Toung et Xavier Robichaud

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. OUVERTURE	4
1.1 Accueil des nouveaux membres	4
2. CONSTATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
4. CORRESPONDANCE	4
5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	4
6. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX	5
6.1 SAC-240405.....	5
6.2 SAC-240426 (extraordinaire).....	5
7. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX	5
7.1 SAC-240405.....	5
7.1.1 Autres.....	5
7.2 SAC-240426 (extraordinaire).....	5
7.2.1 Autres.....	5
8. RAPPORT DU COMITÉ D'ASSURANCE DE LA QUALITÉ	6
8.1 Cadre d'assurance de la qualité des programmes et des services de soutien académiques.....	6
9. RAPPORT DU COMITÉ DES RÈGLEMENTS.....	7
9.1 Modification des règlements 31.6.9 et 32.8.9 des cycles supérieurs.....	7
9.2 Modification aux règlements particuliers des programmes de baccalauréat en ingénierie (régime régulier et coopératif).....	8
9.3 Création de règlements particuliers en science infirmière (programme régulier et passerelle)	8
10. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES DE CYCLES SUPÉRIEURS.....	8
10.1 Modification au Doctorat professionnel en psychologie	8
11. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES DE PREMIER CYCLE	8
11.1 Résolutions transmises pour information.....	8
12. NOMINATIONS ÉTUDIANTES PAR LE SÉNAT ACADÉMIQUE.....	8
12.1 Bureau de direction du Sénat académique	8
12.2 Comité de sélection des grades honorifiques	8
13. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER.....	9
14. AFFAIRES NOUVELLES.....	9
15. PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE	9
16. CLÔTURE.....	9

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	Page
ANNEXE 1 : Transcription.....	10
ANNEXE 2 : Enregistrement.....	29
ANNEXE 3 : Documents.....	30
Document A : Ordre du jour adopté	
Document B : Réunions pendant les périodes d'examens	
Document C : CAQ – Cadre d'assurance de la qualité	
Document D : CDR – Modification des règlements 31.6.6 et 32.8.9	
Document E : CDR – Modification aux règlements particuliers – B. Ing.	
Document F : CDR – Création de règlements particuliers en science infirmière	
Document G : CPS – Modification au Doctorat professionnel en psychologie	
Document H : CPR – Résolutions transmises pour information	
Document I : Attributions et composition du BDS et du CGH	

- ★ Le Secrétariat général (SG) fait parvenir aux membres du Sénat académique les documents pertinents à l'ordre du jour qui sont adressés au président du Sénat académique ou au Secrétariat général et ceux que les membres du Sénat académique lui demandent expressément de distribuer. Seuls les documents acheminés aux membres par le SG sont placés en annexes du procès-verbal.

Nota bene :

- 1) La présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. Le procès-verbal et les annexes peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : <https://www.umoncton.ca/gouvernance/senat-proces-verbaux>.
- 2) L'enregistrement de la séance est déposé au Service des archives de l'Université de Moncton.
- 3) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.

1. OUVERTURE (279^E SÉANCE)

13 h 31 : Le président d'assemblée souhaite la bienvenue aux gens et procède à la lecture du texte de reconnaissance des territoires autochtones : « *L'Université de Moncton reconnaît que ses trois campus sont situés sur les terres ancestrales non cédées des Wolastoqiyik et des Mi'kmaq. Ces nations autochtones et leurs territoires sont régis par les « Traités de paix et d'amitié » élaborés et signés par les Wolastoqiyik, les Mi'kmaq et les Peskotomuhkati avec la Couronne britannique au 18^e siècle. Les traités n'abordaient pas la cession des terres et ressources, mais ils reconnaissaient plutôt le titre Wolastoqey, Mi'kmaq et Peskotomuhkati et définissaient les règles quant à ce qui devait être des relations durables entre les nations.* »

1.1 Accueil des nouveaux membres

Le président signale que deux nouveaux membres étudiants se sont ajoutés au Sénat académique. Il s'agit de Jean-Baptiste Koffi du campus d'Edmundston et de Germaï Lesly Toung du campus de Shippagan.

Les scrutateurs pour la réunion sont Aboubaker Bensaad et Janice Comeau.

En ce qui a trait aux personnes excusées, il y a Pandurang Ashrit, Gabriel Cormier, Amel Kaouche, Jean-Baptiste Koffi, Xavier Robichaud et Germaï Lesly Toung.

2. CONSTATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

La secrétaire générale indique que le quorum est atteint et que tout est en règle quant au droit de présence.

4. CORRESPONDANCE

Voir le document B

Le recteur et vice-chancelier en tant que président du Sénat académique a reçu une lettre des représentants de la FÉCUM, lettre ayant comme titre Conflits d'horaires pour les membres étudiants du SAC. La lettre est datée du 26 avril.

Une correspondance leur fut envoyée le 3 mai en réponse à leurs préoccupations. Au nom du Sénat académique, le recteur et vice-chancelier indique que, à l'exception d'urgence ou de situations exceptionnelles, aucune réunion des instances supérieures n'aura lieu pendant la période des examens.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le document A

La secrétaire générale explique que le point **13. Destruction des fichiers Excel comprenant le détail des votes** doit être supprimé de l'ordre du jour, car ce point s'applique seulement aux réunions à distance où il y a des votes avec le logiciel « *Forms* ».

8. RAPPORT DU COMITÉ D'ASSURANCE DE LA QUALITÉ

8.1 Cadre d'assurance de la qualité des programmes et des services de soutien académiques

Voir le document C

Présentation

La vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales, VRAEAP, rappelle que cette présentation fait suite à celle de la dernière réunion régulière du Sénat académique. Elle fait état des modifications qui ont été apportées au texte depuis.

À l'aide de diapositives électroniques, on note que les modifications sont les suivantes :

- Les activités du Sous-comité de la réussite et de l'expérience étudiantes (SCREÉ) seront présentées dans le rapport annuel du Comité d'assurance de la qualité (CAQ) au Sénat académique.
- Les activités du Sous-comité de la planification (SCDP) seront incluses dans le rapport annuel du Comité de la planification (CDP) au Sénat académique.
- Des modifications ont été apportées aux points 34, 44 et 58 à l'étape 5 du processus d'évaluation afin de prévoir des invitations aux porteurs du dossier lors de modifications importantes à un programme (au SCDP) ou dans les cas où les suivis sont jugés inadéquats (au SAC).
- Des modifications ont été apportées aux gabarits de rapports de suivi.
- Des questionnaires réseau d'appréciation étudiante de l'enseignement et de l'enseignement clinique ont été ajoutés au cadre.

La VRAEAP explique que, dans le processus d'évaluation des programmes, de manière exceptionnelle, l'équipe d'évaluation travaillera en présentiel. Dans ces cas d'exception, le décanat responsable du processus d'assurance qualité (AQ) transmettra une demande circonstanciée au Comité de budget pour approbation, le cas échéant. Bien entendu, l'évaluation se fait en présentiel si le processus d'agrément l'exige.

Discussion

Les points suivants sont soulevés lors de la discussion :

- Dans la mesure que les évaluations sont en présentiel, il serait bien de bénéficier d'un fonds général.
- Avec la réforme des comités et tous les changements, on note que plusieurs programmes/dossiers ne sont plus présentés au Sénat académique. Il faut s'assurer de ne pas perdre de vue l'ensemble de la carte des programmes.
- Il faut faire attention qu'un cumul de modifications mineures au fil des ans ait l'effet de modifications majeures. Un mécanisme de veille ou une opérationnalisation d'une veille pourraient être développés.
- Pourquoi les CV du personnel sont-ils exigés dans la mise au point des évaluations ?

La VRAEAP répond aux questions en notant que le Comité de la planification a un regard global sur la planification académique. Un document Excel a été développé afin d'avoir une vue d'ensemble de la carte des programmes et des modifications en cours.

Un membre encourage l'utilisation de l'expression « compétences de la langue » plutôt que « qualité du français ». Selon lui, il serait bien d'harmoniser le vocabulaire.

Au sujet des CV, le recteur rappelle que l'Université a ratifié l'entente DORA. À ce titre, le format proposé sera pertinent. Par ailleurs, au niveau de l'équipe

d'évaluation, le recteur est d'avis qu'il serait bien d'avoir un ou deux praticiens sur l'équipe. Ceci pourrait enrichir les discussions. Un amendement est proposé.

Remerciements

Plusieurs membres du Sénat académique remercient Mme Dawes pour son excellent travail dans ce dossier. Félicitations !

R : 04-SAC-240510

Gilles Roy, appuyé par Francis LeBlanc, propose :

« Que le Sénat académique adopte le Cadre d'assurance de la qualité des programmes et des services de soutien académiques tel que présenté dans le document. »

Amendement

R : 05-SAC-240510

Denis Prud'homme, appuyé par Jeanne Godin, propose que soit ajouté :

« étant entendu que, lors du processus d'évaluation, l'équipe d'évaluation soit composée d'au moins un ou deux professionnels dans la pratique de la discipline lorsque cela est possible tout en respectant les normes d'agrément, le cas échéant. »

Vote sur R05	Pour : 33	Contre : 3	ADOPTÉE
--------------	-----------	------------	---------

Vote sur R04	unanime		ADOPTÉE
--------------	---------	--	---------

La décision finale s'écrit comme suit :

« Que le Sénat académique adopte le Cadre d'assurance de la qualité des programmes et des services de soutien académiques tel que présenté dans le document, étant entendu que, lors du processus d'évaluation, l'équipe d'évaluation soit composée d'au moins un ou deux professionnels dans la pratique de la discipline lorsque cela est possible tout en respectant les normes d'agrément, le cas échéant. »

Note : La transcription des échanges est disponible en ligne sur le site Web du Sénat académique.

9. RAPPORT DU COMITÉ DES RÈGLEMENTS

9.1 Modification des règlements 31.6.9 et 32.8.9 des cycles supérieurs

Voir le document D

R : 05-SAC-240510

Gilles Roy, appuyé par Étienne Dako, propose :

« Que le Sénat académique accepte la modification des règlements 31.6.9 (Normes de rédaction et de dépôt de la thèse ou du mémoire (2^e cycle) et 32.8.9 (Normes de rédaction et de dépôt de la thèse (3^e cycle) »

Vote sur R05	unanime		ADOPTÉE
--------------	---------	--	---------

9.2 Modification aux règlements particuliers des programmes de baccalauréat en ingénierie (régime régulier et coopératif)

Voir le document E

R : 06-SAC-240510

Gilles Roy, appuyé par Gervais Mbarga, propose :

« Que le Sénat académique accepte la modification des règlements particuliers aux programmes réguliers et coop du Baccalauréat en ingénierie (génie électrique), du Baccalauréat en ingénierie (génie mécanique) et du Baccalauréat en ingénierie (génie civil). »

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

9.3 Création de règlements particuliers en science infirmière (programme régulier et passerelle)

Voir le document F

Après discussion, ce dossier est déposé et reporté à la prochaine réunion.

Suivi : La transcription des discussions sera envoyée à la FSSSC par le Secrétariat général.

10. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES DE CYCLES SUPÉRIEURS**10.1 Modification au Doctorat professionnel en psychologie**

Voir le document G

R : 07-SAC-240510

Gilles Roy, appuyé par Francis LeBlanc, propose :

« Que le Sénat académique accepte la modification des exigences du Doctorat professionnel en psychologie (D. Psy.) afin de permettre l'emploi du règlement 31.1 b) Thèse 2^e cycle (par article) dans le cadre de la rédaction de la thèse. »

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

11. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES DE PREMIER CYCLE**11.1 Résolutions transmises pour information**

Voir le document H

Aucune question n'est soulevée.

12. NOMINATIONS ÉTUDIANTES PAR LE SÉNAT ACADÉMIQUE

Voir le document I

12.1 Bureau de direction du Sénat académique

Francis Bourgoïn est élu membre du Bureau du Sénat académique (par acclamation).

12.2 Comité de sélection des grades honorifiques

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

13. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER

Le recteur et vice-chancelier fait le point sur le concept de la *Signature UMoncton*. Il rappelle que l'utilisation de *umoncton* débuta en 1990 alors que le courriel faisait son apparition. Le recteur explique que *umoncton* est une abréviation. Elle a été reconnue officiellement en 2015 dans le cadre de la *Politique de communication publique* de l'Université. UMoncton ne remplace aucunement la dénomination officielle, soit Université de Moncton.

Le recteur indique que la majorité des universités et les membres de l'Association des collèges et universités francophones du Canada utilisent ce type abréviation dans leur adresse courriel. Enfin, au sujet du recours à l'abréviation *UdeM*, la *Loi canadienne sur les marques de commerce* nous empêche de l'utiliser, car depuis 2018, cette marque appartient à l'Université de Montréal.

14. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à rapporter.

15. PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE

La prochaine réunion du Sénat académique aura lieu le vendredi 7 juin 2024 à 13 h 30 en présentiel au campus de Moncton.

16. CLÔTURE : 15 h 50.

Lynne Castonguay
Secrétaire générale